



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, le **mardi 11 janvier 2022 à 19 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi. **Exceptionnellement par vidéoconférence, à huis clos**, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 qui dit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, le tout suivant le prolongement de l'état d'urgence jusqu'au 21 janvier 2022, par l'arrêté ministériel 2022-001.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5

Est absent :

M. Francis Brouillette conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire

Présence également de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/
greffière-trésorière

8468-01-22

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Constater que l'avis de convocation a été signifié;
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 182-01-2022 concernant l'adoption du budget du fonds d'administration, des divers taux de taxes, compensations et tarification pour l'année 2022;
4. Période de questions portera exclusivement sur les points de l'ordre du jour;
5. Levée d'assemblée.



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

8469-01-22

Constater que l'avis de convocation a été signifié

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE l'avis de convocation a été signifié par courriel le 27 décembre 2021 aux élus.

« Adopté »

8470-01-22

Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 182-01-2022 concernant l'adoption du budget du fonds d'administration, des divers taux de taxes, compensations et tarification pour l'année 2022

Avis de motion est donné par M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2, qu'à une séance ultérieure sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement n° 182-01-2022 relatif à l'adoption du budget du fonds d'administration, des divers taux de taxes, compensations et tarification pour l'année 2022;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 11 janvier 2022.

« Adopté »

Période de questions portera exclusivement sur les points de l'ordre du jour

Aucune question reçue suite à l'avis public concernant la période de questions.

8471-01-22

Levée d'assemblée

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 19 h 04.

« Adopté »

Simon Gélinas
Maire

Lynda Gauvin
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »